

## INVENTAIRE, DIAGNOSTIC ET PROGRAMME DE RESTAURATION DES ANNEXES HYDRAULIQUES

\*\*\*

Dans le cadre des compétences de gestion des milieux aquatiques, le Syndicat du Bassin Versant des Luys s'est tourné vers de nouvelles thématiques qui lui semblent essentielles à l'avenir, à savoir la restauration des annexes hydrauliques. Cette thématique sera intégrée dans le prochain Plan Pluriannuel de Gestion des Luys (PPG).

Ces annexes hydrauliques sont des milieux humides présents dans le lit majeur de nos rivières, c'est-à-dire dans le champ d'expansion naturel des crues.

Elles correspondent le plus souvent à d'anciens tracés de la rivière, qui ont été déconnectés pour de nombreuses raisons notamment :

- La mobilité naturelle du cours d'eau,
- L'aménagement du territoire,
- Les opérations de remembrement passées...

Ces milieux humides situés à proximité du cours d'eau peuvent être immergés une partie de l'année et s'assèchent naturellement en été. Ce fonctionnement particulier donne lieu à un développement d'une végétation semi-aquatique riche et spécifique (ex. : joncs, roseau, iris, laïches...) participant à la diversification des habitats pour la faune.

Ces zones, hors zone d'habitation, contribuent à la gestion du risque inondation.

Les annexes hydrauliques rendent une multitude de services d'un point de vue hydrologiques (lutte contre les ruissellements et inondations), physico-chimiques (amélioration de la qualité de l'eau, résilience face au changement climatique) et biodiversité (zones d'habitats faune et flore).

Les Barthes de l'Adour illustrent parfaitement l'intérêt et le rôle des annexes hydrauliques, associant biodiversité, activités anthropiques et zone tampon de crues.

Dans l'optique de l'élaboration de son prochain Plan Pluriannuel de Gestion, le SBVL souhaite intégrer cette nouvelle thématique dans son programme de travaux. Un point réglementaire a été réalisé avec les services de la Police de l'Eau de la DDTM40. L'objectif était de connaître les critères administratifs qui définissaient une annexe hydraulique. Pour être reconnue comme annexe hydraulique potentielle, le site doit apparaître sur les cartes de l'État-Major ou sur le cadastre.

Un 1<sup>er</sup> état des lieux a été réalisé, sur la base de la carte de l'État-Major et du cadastre, sur les cours d'eau principaux des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Il sera nécessaire de compléter l'exhaustivité de cet état des lieux.

Dans le cadre d'échanges transversaux, le SBVL a appris l'existence d'un inventaire d'annexes hydrauliques potentielles sur le bassin versant des Luys. Cette étude, établie par la Fédération Départementale des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA40), a été réalisée en 2009.

L'état des lieux cartographique du SBVL combiné à l'étude de la FDPPMA40 pourrait être complété de manière à être exhaustif. Cet inventaire pourra être intégré et annexé au futur PPG du SBVL.

La mission relative aux annexes hydrauliques ne sera pas intégrée aux prestations du bureau d'études en charge de l'élaboration du futur PPG du SBVL.

### **Objectif de l'inventaire**

- Compléter l'état des lieux cartographique à l'échelle du bassin versant landais
- Élaborer une grille d'analyse multicritère permettant d'évaluer le potentiel de restauration en association avec les partenaires (FDPPMA, CPIE, CEN etc...)
- Élaboration d'une fiche de présentation de chaque site potentiel reprenant l'ensemble des informations du diagnostic réalisé (localisation, aspect foncier, caractéristiques, enjeux etc...)
- Définir au stade AVP 3 scénarii de travaux de restauration au maximum
- Définir une programmation pluriannuelle de travaux de restauration
- Définir les indicateurs faunistiques/ floristiques d'état initial et de suivi (pertinence, fréquence, coût, conventions ?)

La méthodologie pourra être développée sur le 64 dans un second temps. Ce découpage géographique est adapté afin d'avoir une mission complète. Cette proposition sera confirmée avec les référents de formation des universités. Dans le cas contraire, le périmètre initial d'étude pourra être directement élargi au 40 et au 64.

### **Modalités de réalisation de cette étude**

- Stage M2 (6 mois) – 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
- Date limite le 13/11/23
- Prise de contact en amont avec les partenaires
- Financement par Agence de l'Eau au titre des missions de technicien rivière

### **Projet d'offre de stage**

Sous la responsabilité du technicien rivière, la ou le stagiaire aura notamment en charge :

- **Le recueil et la synthèse des données existantes,**
- **L'inventaire, la prospection et l'étude du potentiel de restauration de l'ensemble des annexes hydrauliques sur la partie landaise du bassin versant des Luys,**
- **La recherche et la proposition d'un plan pluriannuel de restauration.**

### **Profil et qualités requises**

Titulaire d'une formation bac+ 3 ou 5 en écologie des milieux aquatiques avec une expérience préalable dans le domaine :

- Connaissances générales des écosystèmes aquatiques,
- Maîtrise des outils bureautiques et cartographiques,
- Aisance relationnelle, qualités d'animation et de communication,
- Goût pour le travail de terrain,

- Connaissances naturalistes,
- Permis de conduire indispensable.

### **Contrat et rémunération**

Stage rémunéré selon la gratification minimale en vigueur, d'une durée de six mois, poste basé à Hagetmau (40 700).

35 heures par semaine.

Poste à pourvoir au cours du premier trimestre 2024.